

## LE SECTEUR COUPLES ET FAMILLES PROPOSE EGALEMENT

- ✓ Une **permanence téléphonique** pour les couples et les familles. Du lundi au jeudi, 12h30-14h00 au **0840 420 420**.
- ✓ Une **consultation conjugale ainsi qu'une thérapie de couple** pour les personnes mariées ou non.
- ✓ Une **consultation parentale et ou familiale**.
- ✓ Un **accompagnement à la coparentalité** pour les personnes séparées ou divorcées.
- ✓ Des **groupes de parole et de soutien pour couples**. 4 soirées.
- ✓ Des **groupes de parole et de soutien pour personnes séparées ou divorcées**. 8 soirées.

## MODALITES ET RENSEIGNEMENTS

### Public

Pour toutes les personnes du Jura bernois, de Bienne et du canton du Jura, sans distinction de confession ou de nationalité.

### Coût

Les consultations mixtes sont non payantes. Les dons sont bienvenus.



CH44 0900 0000 2500 6651 8

### Horaire de consultation

De 08h00 à 18h00

Sur rendez-vous préalable.

### Lieux

Moutier, Rue Centrale 59  
Bienne, Chemin du Long-Champ 135

Pour tout renseignement s'adresser à :

### CSP Berne-Jura

Rue Centrale 59  
2740 Moutier  
032 493 32 21  
info@csp-beju.ch  
www.csp.ch

**Le secteur couples et familles  
et le secteur juridique  
du CSP Berne-Jura  
proposent**

**Une consultation mixte  
pour couples en désaccord  
sur leur avenir ou  
en instance de séparation**



032 493 32 21  
www.csp.ch

## QU'EST-CE QUE LA CONSULTATION MIXTE ?

- ✓ La consultation mixte du CSP Berne-Jura est une consultation offerte aux couples en désaccord sur leur avenir et/ou la prise en charge d'enfants ou en instance de séparation.
- ✓ Elle se déroule en présence des deux membres du couple, d'un·e conseiller·ère conjugal·e et d'un·e juriste du CSP Berne-Jura.
- ✓ Elle est basée sur la volonté des deux membres du couple d'aborder la question de leur avenir dans un esprit de collaboration et de recherche de solutions équitables.
- ✓ Elle peut inclure la rédaction d'une convention de séparation ou d'entretien élaborée avec l'aide des deux professionnel·le·s.
- ✓ Les deux professionnel·le·s s'engagent à la confidentialité dans un esprit de neutralité bienveillante.

## BUTS ET METHODE DE LA CONSULTATION MIXTE

- ✓ Permettre une clarification de la perception de la situation conjugale actuelle par chaque membre du couple.
- ✓ Apporter une information juridique centrée sur les possibilités offertes par le droit du mariage et du divorce.
- ✓ Favoriser un dialogue orienté vers le présent et l'avenir des membres du couple et de la famille.
- ✓ Concrétiser les résultats de ce dialogue dans l'élaboration d'une éventuelle convention de séparation avec possibilité de la faire ratifier par l'autorité compétente.
- ✓ Accompagner la mise en œuvre de la convention de séparation selon l'évolution de la situation.
- ✓ Orienter, si besoin, vers d'autres services ou professionnel·le·s complémentaires.

## AVANTAGES ET LIMITES DE LA CONSULTATION MIXTE

### Avantages

- ✓ La consultation mixte offre un espace de dialogue dans un moment délicat de la vie du couple et de la famille dans le respect de la liberté de chacun.
- ✓ Elle favorise le dialogue et la recherche de solutions élaborées par les deux membres du couple avec l'aide de deux professionnel·le·s.
- ✓ Elle permet de bénéficier de la double compétence simultanée d'un·e conseiller·ère conjugal·e et d'un·e juriste.

### Limites

- ✓ La consultation mixte ne défend pas les intérêts de l'un des deux membres du couple et n'exclut pas le recours à un avocat ou un service de médiation familiale.
- ✓ Elle ne permet pas non plus la rédaction de conventions de divorce.